

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'impact de ses investissements, Chahine Capital a décidé d'adopter une démarche responsable dans le choix de ses participations.

Il nous semble primordial au sein de Chahine Capital d'aligner les intérêts des investisseurs avec les intérêts généraux de la société civile. Il nous tenait donc à cœur d'intégrer les préoccupations ESG dans nos processus d'investissement, afin que la notion d'investissement à long-terme soit en adéquation avec le respect des générations futures.

Chahine Capital est signataire des UNPRI depuis 2019.

Les fonds suivants ont obtenu le label LuxFLAG ESG : Digital Funds Stars Europe, Digital Funds Stars Europe Ex-UK, Digital Funds Stars Europe Smaller Companies et Digital Stars US Equities.

1. Gouvernance :

La politique ESG est définie par le comité de direction de Chahine Capital, composé du directeur général, du responsable des investissements et du responsable des risques et la compliance. Elle est implémentée par l'équipe de gestion, intégrée dans l'application des modèles quantitatifs développés et appliquée à l'intégralité des investissements des portefeuilles « Digital Stars ». Sa stricte application est contrôlée quotidiennement par le risk management.

2. Exclusions normatives et sectorielles :

Dans un premier temps, nous avons pris la décision d'exclure certains secteurs et certaines pratiques de l'ensemble de notre gamme de fonds.

Ainsi, nous avons banni l'investissement dans les sociétés actives dans la production d'armes, incluant bien sûr les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel de même que les sociétés impliquées dans la maintenance des armes nucléaires (« Don't bank on the bomb »).

Chahine Capital a également décidé de ne pas investir dans les sociétés dont le revenu d'activités liées à l'extraction du charbon (charbon thermique, charbon métallurgique, coke) dépasse 30% du chiffre d'affaire total. En outre, les entreprises qui produisent du tabac sont également exclues.

Enfin, nous n'investissons pas dans les sociétés dont le manquement aux normes éthiques fondamentales est avéré (violation des droits des individus, non-respect des droits de l'Homme, dégâts environnementaux majeurs, etc.)

De plus l'exposition globale de chaque compartiment « Digital Stars » au secteur des jeux d'argent (casinos, loteries, ...) est limitée à maximum 5% de son actif.

3. Exclusions sur base de controverses et réduction du risque :

Dans un second temps, nous avons complété notre politique de risque existante avec un volet lié à l'ESG. En effet, les risques liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la corruption peuvent se traduire par des risques pour la réputation et les finances d'une entreprise, et par conséquent en un risque pour l'investisseur final. Ainsi, nous excluons les entreprises présentant un niveau élevé de controverse (niveaux définis dans notre procédure ESG Risk Control, disponible sur demande). Nous nous aidons pour cela de la base de données externe RepRisk.

De plus, sont exclus les sociétés dont les opérations violent les principes UNGC (United Nations Global Compact)

4. Politique de vote ISR

J.Chahine Capital a mis en place avec ISS comme partenaire une politique de vote ISR. Nous votons donc à l'ensemble des assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds Digital Funds et appliquons par défaut les recommandations de vote ISR fournies par la recherche d'ISS.

5. Objectifs :

Chahine Capital s'est fixé des objectifs ESG ambitieux et espère contribuer aux objectifs de développement durable définis par les Nations Unies (UN Sustainable Development Goals).

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

Les mesures précédemment citées permettent d'avoir un impact dans la réalisation de 6 d'entre eux :



6. Rapports - Transparence :

Un rapport d'activité ESG est produit chaque trimestre. Il comprend :

- La liste des sociétés exclues, avec le détail des raisons de ces exclusions.
- Les RRI moyens des fonds et des benchmarks, pour comparaison.
- La distribution des ratings RepRisk de chaque fonds et de son benchmark, pour comparaison.

Ce rapport est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>

Un rapport sur l'exercice des droits de vote est également produit chaque trimestre.

Ce rapport est également disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>